

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-260

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– Société d'équipement des Pays de l'Adour - Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville.

La Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) est une société d'économie mixte locale qui a pour vocation d'étudier et d'entreprendre toute action participant au développement économique sur son périmètre d'intervention historique des Pyrénées-Atlantiques, mais également plus récemment hors de ce département (Hautes-Pyrénées, Landes et Gironde). A ce titre, elle intervient principalement pour le compte de collectivités publiques.

L'assemblée générale ordinaire de la SEPA s'est réunie le 27 juin 2022 pour adopter les comptes 2021 présentés par le conseil d'administration.

Le capital de la SEPA s'élève à 1 586 000 €. Il est détenu à 79,92 % par des actionnaires publics, dont 3,77 % par la Ville de Bayonne (490 actions pour 59 780 €).

Pour l'exercice 2021, le résultat net comptable s'établit à - 242 K€, se décomposant ainsi :

- résultat d'exploitation : - 301 K€
- résultat financier : + 57 K€
- résultat exceptionnel : - 1 K€

Le chiffre d'affaire opérationnel s'établit à 2 989 K€ en 2021 et diminue de 5,3 %. Il est composé de l'ensemble des rémunérations perçues par la SEPA, réparties dans 3 segments d'activités :

- aménagement (35 contrats pour 668 K€ soit 22,4 %)
- équipements publics (32 contrats pour 1 347K€ soit 45 %)
- immobilier résidentiel (20 contrats pour 432 K€) et immobilier d'entreprise (16 contrats pour 542 K€) (soit au total 32,6 %)

L'activité « aménagement » est en recul de presque 30 % par rapport à 2020, recul constant qui s'explique par le fait que cette activité est insuffisamment renouvelée. Elle se caractérise cette année par des prises de boni de fin d'opération sur la ZAC de Mios et le renouvellement d'un contrat de concession du centre européen de Fret pour 5 ans.

L'activité « équipements publics » quant à elle augmente fortement par rapport à 2020 (+14,7 %). Elle est constituée pour l'essentiel du mandat pluriannuel sur les lycées avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Les activités « immobilier d'entreprise » et « immobilier résidentiel » (près de 33 % du chiffre d'affaire) portent sur la poursuite des chantiers de la résidence séniors sur l'îlot Lajus à Pau, la construction de l'Ehpad de Lembeye, la conclusion du bail signé avec Chronopost et la construction du bâtiment Med Tech à Izarbel.

Il faut noter par ailleurs une forte proportion de l'activité liée aux concessions aux risques du concessionnaire et aux opérations propres, qui représente 51 % de l'activité globale de la SEPA (pour 34 % en 2016 et 25 % en 2015).

Les charges d'exploitation, d'un montant de 3 210 K€, sont composées : de la masse salariale pour 2 653 K€, en baisse de 2 %, des charges externes pour 510 K€, en baisse de 6 %, et des impôts et taxes pour 48 K€, en baisse de 29 %.

Le bilan 2021 présente en synthèse les grandes masses suivantes :

	2021 (en K€)	2020 (en K€)
ACTIF		
Actif immobilisé	7 134	7 301
Actif circulant	42 075	46 660
TOTAL DE L'ACTIF	49 209	53 961
PASSIF		
Capitaux propres	2 545	2 787
Dettes financières	14 662	16 899
Autres dettes et divers	32 002	34 275
TOTAL DU PASSIF	49 209	53 961

Concernant la structure du bilan :

- l'actif immobilisé net s'élève à 7 134 K€ en 2021, contre 7 301 K€ en 2020, variation qui s'explique par l'amortissement des biens immobilisés.

- l'actif circulant voit les évolutions suivantes : les « en-cours » portant sur les concessions (11 471 K€ en 2021 contre 12 552 K€ en 2020), les opérations propres (6 992 K€ en 2021 contre 1 008 K€ en 2020) et les mandants (4 516 K€ en 2021 contre 3 791 K€ en 2020) et les créances clients, à hauteur de 12 495 K€.

Le passif quant à lui est constitué : des capitaux propres pour 2 545 K€ qui correspondent au cumul des résultats depuis la création de la SEPA, en diminution de 242 K€ en raison du résultat négatif de l'exercice ; des dettes financières, notamment les emprunts auprès des établissements bancaires (13 524 K€ en 2021 contre 13 419 K€ en 2020, dont 5 766 K€ sont garantis par les collectivités) ; des autres dettes, dont 10 996 K€ correspondent aux avances versées par ses mandants.

La trésorerie de la SEPA au 31 décembre 2021 s'établissait à 8 749 K€.

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas été de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la SEPA en 2021.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport relatif à la Société d'équipement des pays de l'Adour pour l'exercice 2021.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis ³
Directeur général des services